



N° 2018-03-084

Le présent certificat atteste que le prestataire

DIR TP

est certifié par la société CCTA selon les spécificités du référentiel fixé par l'article 23 de l'arrêté du 15 février 2012 relatif à l'exécution de travaux à proximité des réseaux

en tant que « **prestataire en localisation des réseaux** »

pour l'option :

GÉORÉFÉRENCIEMENT & DÉTECTION

Selon les annexes 1 et 2 de l'arrêté du 19 février 2013 modifié

Le présent certificat est valide du 05/03/2018 au 04/03/2024 sous réserve de la réalisation de l'audit de surveillance triennal.

Date de l'audit initial de certification 22/02/2018

Le(s) site(s) du prestataire sus désigné(s) inclus dans le périmètre de la certification sont les suivants :

DIR TP

8 Bis Rue du Mont
21310 BELLENEUVE

Représentant
de l'organisme certificateur

Responsable
de l'entreprise



La liste officielle des entreprises certifiées est disponible sur le site :
www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr



CCTA : 12 rue d'Hélios – 31240 L'UNION
Tél : 00 33 (0)5 61 343 888 - Fax : 00 00 (0)5 61 340 830
contact@ccta.fr - www.ccta.fr